

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

JOURNAL OFFICIEL

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

Paraissant tous les Jedis à 3 heures du soir.

Matahiti 51.
N° 39.

Te Dea a te Hau no te mau Gaapas raa farani i Oteania

Mahana maha
2 no atopa 1902.

PREX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Intérieur—Un an. 18 fr.	Extérieur—Un an. 20 fr.
id. Six mois. . . . 10 »	id. Six mois. . . . 11 »
id. Trois mois. . . . 6 »	id. Trois mois. . . . 6 50

Un numéro: 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

PREX DES ANNONCES (au comptant):

Les 20 premières lignes.....	50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes.....	25 id.

Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix d la première insertion.

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

Arrêté rendant exécutoires les rôles supplémentaires des îles Marquises pour le 2^e trimestre 1902.
Nominations, Mutations, Mouvements.

PARTIE NON OFFICIELLE

Chambre d'Agriculture. — Avis.
id. — Plants tenus à la disposition du public par le Jardin Raoul.
Service à vapeur dans les archipels. — Avis d'adjudication.
Caisse agricole. — Achats de produits.
id. — Consignations de vanille.
Avis de vente de nacres.
Port de Papeete. — Mouvement commercial.
Service postal. — Marche des courriers.

PARTIE OFFICIELLE

Gouvernement des Établissements français DE L'OCÉANIE

ARRÊTÉ rendant exécutoires les rôles supplémentaires des îles Marquises, pour le 2^e trimestre 1902.

(Du 26 septembre 1902.)

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE, CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Vu le décret du 10 août 1899 relatif à l'organisation administrative et financière des îles Marquises, des îles Tuamotu et des îles Gambier, Tubuai et Rapa ;

Vu l'arrêté du 16 février 1881 sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes ;

Vu l'arrêté du 23 mai 1884 sur la perception des impôts dans les archipels ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1901 rendant exécutoire le tarif des taxes locales à percevoir au profit des îles Marquises pendant l'année 1902 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général ;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE:

Art. 1^{er}. Sont rendus exécutoires les rôles supplémentaires des

îles Marquises, pour le 2^e trimestre 1902, s'élevant ensemble à la somme de quatre cent deux francs quarante-sept centimes, savoir :

Patentes fixes.....	280 ^f 49	
— proportionnelles.....	68 75	
Formules.....	22 50	
Frais d'avertissement.....	0 70	
		372 ^f 37
Impôt sur les chiens.....	30 >	
Frais d'avertissement.....	0 10	
		30 10
Total.....		402 ^f 47

Art. 2. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 26 septembre 1902.

EDOUARD PETIT.

Par le Gouverneur :
Le Secrétaire Général,
HENRI COR.

MUTATIONS, NOMINATIONS, MOUVEMENTS

Par décision du Gouverneur en date du 13 septembre 1902, prise sur la proposition du Secrétaire Général, la démission de son emploi offerte par M. Stergios (Charles), agent de 5^e classe de l'Imprimerie, a été acceptée.

Par décision du Gouverneur en date du 27 septembre 1902, prise sur la proposition du Secrétaire Général, M. Garbutt (Charles), a été nommé agent de 5^e classe de l'Imprimerie pour compter du 1^{er} octobre prochain.

Par décisions du Gouverneur en date du 30 septembre 1902, prises sur la proposition du Chef du Service Judiciaire :

Un congé de six mois pour affaires personnelles a été accordé à M. Grélot, huissier des Tribunaux ;

Le brigadier de gendarmerie Boulard, du poste de Taiohae, remplira les fonctions de Ministère public près le Tribunal de paix des Marquises ;

Le gendarme Pariselle, du poste de Taiohae, a été nommé greffier-notaire près le Tribunal de paix des Marquises.

Par décision du Gouverneur en date du 30 septembre 1902, prise sur la proposition du Secrétaire Général et du Chef du Service Judiciaire, M. Nouveau remplira, pendant l'absence de M. Grélot, les fonctions d'huissier près les tribunaux de Papeete.

PARTIE NON OFFICIELLE

COMMUNICATIONS DIVERSES

CHAMBRE D'AGRICULTURE.

AVIS

Le public est informé qu'un étalon de race, demi-trait, a été importé par la Chambre d'agriculture et qu'il est dès à présent à la disposition des propriétaires de juments, au prix de dix francs par saillie.

S'adresser au gardien du Jardin Raoul ou au Président de la Chambre d'agriculture.

Le Président,
A. GOUPIL.

APOORAA PAEAU OHIPA FAAAPU RAA.

PARAU FAAITE

Te faaite hia'tu nei te taata'toa e ua tae-mai nei te puaahorofenua pae i poroi hia e te Apooraa paeau ohipa faaapu raa, e mai teie atu nei mahana e tia noa i te mau fatu puaahorofenua ufa i te aratai atu i ta ratou ra puaa i taua pae ra, e te taima hoi, hoe ia ahuru farane i te pupa raa hoe.

E ani atu i te taata tiai i te aua raau i Mamao (Raoul) e aore ra te Peretiteni no te Apooraa paeau ohipa no te faaapu ra.

Te Peretiteni,
A. GOUPIL.

AVIS

Le Jardin Raoul tient à la disposition du public les plants des arbres et arbustes dont les noms suivent :

E tia noa i te taata'toa ia tii mai i roto i te aua faaapu Raoul i teie mau huru raau tanu i faaite hia i muri nei :

Noms	Quantités
Caféiers.....	6.000
Cacaoyers.....	500
Cerisiers du Brésil.....	12
Néfliers du Japon.....	12
Tamarins des Indes.....	4
Citrus Combava.....	6
Pins colonnaires.....	15
Acajous.....	8
Copaliers.....	10

Papeete, le 14 juin 1902.

Le Président,
A. GOUPIL.

Pour tous renseignements, s'adresser au gardien du Jardin.

AVIS

Le public est informé qu'une adjudication aura lieu à Paris, au Ministère des Colonies, le 30 novembre prochain, pour l'entreprise du service à vapeur des archipels par Maison française.

Le cahier des charges déposé au Secrétariat général (2^e section), sera mis à la disposition des personnes qui désireraient en prendre connaissance sans déplacement, à partir du lendemain du départ de l'Ovalau.

CAISSE AGRICOLE

La Caisse agricole achète des colons agriculteurs les produits suivants :

E hoo mai te afata faaapu teie mau faufaa i muri nei, te afai hia 'tu e te feia faaapu :

Vanille (50 gousses au paquet, les paquets devant être ficelés à 3 liens).

Vanira (e 50 vanira i te ruru hoe, e e toru a'e taamu raa i te ruru hoe).

8 francs le kilog. (premier choix).

8 farane i te tirotarame hoe. (tei hau ae i te maitai).

Coprah, bien séché au soleil :

Puha tauai maitai hia i te mahana :

0 fr. 48 le kilog.

0 f. 48 i te tirotarame hoe.

AVIS

La Caisse agricole sert d'intermédiaire aux colons agriculteurs pour l'envoi de leurs vanilles sur les marchés de France ou d'Amérique.

Elle leur fait une avance de 6 francs par kilog. de vanille consignée.

Dès la réception du compte de vente, le produit net est mis à leur disposition, défalcation faite de tous les frais d'expédition, de vente, assurance, etc., ainsi que d'une commission de 5 p. 0/0 au profit de la Caisse agricole sur le montant net de la vente.

PARAU FAAITE

E rave te afata faaapu i te vanira a te mau taata faaapu e na'na e hapono atu i te mau vae-haa hoo raa i Farani e aore raja Marite, hoo atu ai e na te-feia faaapu iho te moni te noaa mai i tereira.

E aufau hia'tu na mua i na farane e 6 i nia i te tirotarame hoe i afai hia'tu i te afata faaapu, e i reira ra aufau atu ai.

Ia tae mai te moni no te mau fenua, i reira te hoo raa hia taua vanira ra, e tuu hia mai ai i roto i te rima o te mau fatu vanira mai te tapea hia ra hoi te mau taima i mau'a no te hapono raa; e e tapea'toa hoi te afata faaapu ei taima na'na, i na farane te 5 roto i te hanere raa farane hoe.

GAMBIER. — VENTE DES NACRES.

Les 27 septembre et 29 novembre prochains, il sera procédé à Rikitea (Gambier), dans les anciens bâtiments du Régent, à la vente aux enchères de la nacre marchande pêchée par les indigènes des 4 districts de Mangareva.

Mouvement commercial du Port de Papeete.

Du 28 avril au 4 mai 1902.

NAVIRES ENTRÉS,

28 avril. — Cotre français *Teenemi*, de 7 ton., patron Mahetau, venant des Tuamotu; 9 passagers: MM. Meyer, Punua, Tearua, Teanini, Reiatua, Rahea, Tahui, Teatarau, Terika. — Chargement: 2,500 kilos coprah — kilos nacres.

29 avril. — Vapeur français *Croix du Sud*, de 554 ton., cap. Dawson, venant des Iles-sous-le-Vent avec escale à Moorea; 104 passagers: M. Cor, Secrétaire Général, M. et M^{me} Ed. Drollet, M. du Temple, M. W. Buchin, M. et M^{me} Byrnes, M. Haratzie, M^{me} Wells et 2 filles, M^{me} Boyer, M^{lle} Oge, M. Haught, M^{lle} Salmon, M. Norman Brander, MM. A. Drollet, Sam Gooding, Charles Brown, M^{mes} Petersen, Neuffer, Yorss, M^{lles} Barff, MM. Manu, Tetua, Terii, Pau, Taiahiti, Remu, Piroi, Teiho, Tuane, Nui, Tetua, Punua, Ahu, Matua, Kaku, Taufa et enfant, Taatu, Maiatea, Maraea et enfant, Tunui t., Tunui v., Pate, Teapua, Virutua, Pare, Manu, Tetua, Tehoia, Terai et enfant, Ua, Taura t., Tara v., Rai, Faretahia, Aru, Tinirau, Teao et 4 enfants, Tuuhiva, Haavi, Tevaea, Arere, Maraea, Taui, Tane t., Tane v., et enfant, Maiuri t., Maiuri v. et enfant, Taitu t., Taitu v., Terai, Peter Brothers, Mihi, Taputu et femme, Mareta et enfant, Huri et enfant, Mehao v. et enfant, Tirihā, Mere v., Ani et enfant,

Tehui, Tinomana, Vetea, Paero, Ah-Lo, A-You, MM. Philipps, Smidt, Tuana. — Chargement : 19,980 kilos coprah — 700 kilos coton — 5 chevaux — 5 bœufs — 31 cochons — 28 colis fruits et vivres frais.

29 avril. — Cotre français *Maria no te Hau*, de 6 ton., patron Temanava, venant des Tuamotu ; 6 passagers : R. P. Phéleon, Timi, M^{me} Puananu et 3 enfants. — Chargement : 6,000 kilos coprah.

30 avril. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, venant de Haapape. — Chargement : 9,000 kilos coprah — 560 kilos vanille — 8 caisses bouteilles vides.

1^{er} mai. — Vapeur anglais *Ovalau*, de 1,224 ton., cap. Macbeth, venant d'Auckland ; 14 passagers : MM. Vermot, Seurat, Wigmore, Luret, Chépy, Guillot, M^{mes} du Temple, Vermot et enfant, Seurat et enfant, Chépy, Guillot et enfant et 26 indigènes travailleurs à retourner. — Chargement : 13,658 kilos conserves de viandes — 8,440 kilos pommes de terre — 11,006 kilos cassonade — 2,517 kilos sucre raffiné — 2,843 kilos oignons — 1,000 kilos riz — 2,805 kilos bœuf salé — 425 kilos lait concentré — 2,658 kilos beurre — 2,700 kilos café — 335 kilos sardines — 326 kilos légumes en boîtes — 480 litres bière — 292 litres vinaigre — 1,800 litres vin — 60 litres chartreuse — 63 bouteilles champagne — 135 bouteilles vin mousseux — 1,050 kilos fourrages — 566 kilos orge — 218 kilos son — 106 kilos blé — 302,516 kilos charbon — 11,970 kilos huile de schiste — 10,789 kilos savon — 1,080 kilos cordage — 1,000 kilos huile de lin — 1,600 kilos peinture — 10,080 kilos tôle galvanisée — 1,024 kilos cuivre à doublage — 1,912 kilos fer brut — 500 kilos papier d'emballage — 44,164 mètres tissus divers — 15,000 bouchons — un lot marchandises diverses.

2 mai. — Cotre français *Mareuira*, de 6 ton., patron Pakake, venant des Tuamotu. — Chargement : 4,000 kilos coprah.

NAVIRES SORTIS

29 avril. — Goëlette française *Tamarai Moerai*, de 35 ton., patron Teamo, allant aux Tuamotu ; 15 passagers indigènes : Otea, Teuia, Tapiru, Moea, Mareiua, Tapea, Roo, Tepepe, Aroi, Atupu, Tamari, Tamaro, Titoe, Tuò, Mirii. — Chargement : 2,250 kilos farine — 54 kilos biscuits de mer — 92 kilos conserves diverses — 56 kilos savon — 90 kilos huile de schiste — 1,057 kilos tôle galvanisée — 20 kilos clous — 0 m. c. 736 bois de construction — un lot marchandises diverses.

29 avril. — Goëlette française *Eclaireur*, de 20 ton., patron Tepiki, allant aux Iles-sous-le-Vent. — Chargement : 9 m. c. 566 bois de construction.

30 avril. — Vapeur français *Croix du Sud*, de 554 ton., cap. Dawson, allant aux îles Tubuai, Raivavae, Rapa et Gambier ; 5 passagers : MM. Ed. Petit, Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, Simon, Graffe, Deflesselle, Harris. — Chargement : 3,300 kilos conserves diverses — 450 kilos farine — 630 kilos biscuits de mer — 189 kilos pommes de terre — 108 kilos oignons — 220 kilos riz — 100 kilos sucre raffiné — 233 kilos légumes secs — 35 kilos biscuits de dessert — 1,368 kilos viandes salées — 18 kilos thé — 12 litres absinthe — 418 litres rhum — 198 litres vin — 151 kilos cordage — 27 kilos ligne de pêche — 50 kilos orge — un lot marchandises diverses.

30 avril. — Goëlette française *Manureva*, de 52 ton., patron Tianoa, allant à Rurutu ; 25 passagers : MM. Teinatoa, Imene, Apoe, Tanu, Rua, Papua, Tetanuiira, Tainuu, Turi, Mauri, Teuiareti, Tetua, Teamama, Teani, Oreti, Iro, Matamona, Aetu, Tatarii, Tiria, Taupapa et un enfant ; M^{mes} Ina, Matapo, Tetarii. — Chargement : 450 kilos biscuits de mer — 56 litres de vin — 11 litres rhum — 9 kilos saindoux — 330 kilos huile de schiste — 204 kilos savon — 5 m. c. 454 bois de construction — 863 kilos tôle galvanisée — un lot marchandises diverses.

30 avril. — Goëlette française *Tapioi*, de 42 ton., patron Taopa, allant à Raivavae ; 8 passagers : MM. Ch. Lamotte, Ploi, Maitoa, Tetuamanuhiri, Teatamotu ; M^{me} Nuui et 2 enfants. — Chargement : 30 kilos huile de schiste — 22 kilos farine — un lot marchandises diverses.

1^{er} mai. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, allant à Papara. — Chargement : sur lest.

2 mai. — Vapeur anglais *Ovalau*, de 1,229 ton., cap. Macbeth, allant à Auckland avec escales aux Iles-sous-le-Vent et à Rarotonga : 27 passagers : MM. Anger, Barchet, Petit, Hoppenstedt, Wigmore, S. Gooding, Thomson, Heiner, Lee-Yen, Drollet et un enfant, Ete, Vero et 2 enfants, Metua, Taata, Taraonui, Faria, Nanua, Kaura, Tepou, Mati, Pita, Mata, M^{mes} Repa, Tapaeru, M^{lle} Hoppenstedt. — Chargement. *Pour les Iles-sous-le-Vent* : 120 kilos biscuits de mer — 360 kilos farine — 190 kilos conserves diverses — 70 kilos pommes de terre — 60 kilos oignons — 27 kilos beurre — 12 kilos confiture — 24 litres vinaigre — 600 kilos savon — 300 kilos huile de schiste — *Pour Rarotonga* : 1,603 mètres tissus divers — 65 kilos riz — un lot marchandises diverses — *Pour Auckland* : 351,000 oranges — 23,023 kilos nacres — 1,734 kilos vanille — 1,122 kilos biches de mer — 4,334 kilos fungus — 32 peaux d'animaux — 180 kilos café.

3 mai. — Goëlette française *Harriet*, de 15 ton., patron Ch. Olsen, allant aux Iles-sous-le-Vent ; 4 passagers indigènes. — Chargement : 7,200 kilos farine — 2,025 kilos biscuits de mer — 531 kilos conserves diverses — 440 kilos riz — 180 kilos pommes de terre — 60 kilos oignons — 94 kilos café — 195 kilos viandes salées — 27 kilos beurre — 195 kilos sel — 72 kilos lait concentré — 24 kilos confiture — 7,542 mètres tissus divers — 195 litres vin — 140 kilos clous — 600 kilos huile de schiste — 44 kilos mastic — 2,380 kilos savon — 158 kilos peinture — un lot marchandises diverses.

3 mai. — Goëlette française *Tahiti*, de 20 ton., patron Ch. Olsen, venant de Haapape ; un passager : M. Lynch. — Chargement : Sur lest.

ANNONCES

AVIS

Les débiteurs de Monsieur Ebénézer Bambridge sont priés de vouloir bien verser le montant de leurs factures entre les mains de Monsieur G. Vincent, notaire à Papeete.

38

TIMBRES-POSTE POUR COLLECTIONS

ACHAT, ÉCHANGE ET VENTE

Demande de correspondants.

40

DORSAN-ASTRUC,

banquier,

31, rue de la Victoire, Paris.

"Union Steam Ship Company"

expédiera—

LE VAPEUR "OVALAU"

Pour Rarotonga et Auckland, transbordant pour Sydney et tous ports de Nouvelle-Zélande —

Vendredi, 17 octobre 1902.

Robert MILLAR,

Gérant,

Quai du Commerce.

36

Service postal

Marche des courriers pour l'Amérique et l'Europe et retour

DÉPART TOUS LES 36 JOURS.

SÉJOUR DU PAQUEBOT A PAPEETE : 4 JOURS

ALLER Durée moyenne du trajet : 25 jours (1)				RETOUR Trajet variant de 25 à 32 jours (2)				
PAPEETE DÉPART	SAN FRANCISCO ARRIVÉE	NEW-YORK ARRIVÉE	PARIS ARRIVÉE APPROXIMA- TIVE	PARIS DERNIER DÉPART	NEW-YORK ARRIVÉE	SAN FRANCISCO		PAPEETE ARRIVÉE
						ARRIVÉE	DÉPART	
25 juin	7 juillet	12 juillet	21 juillet	Vendredi	Samedi	Jedi		
31 juillet	12 août	17 août	26 août	1 ^{er} août	9 août	14 août	20 août	1 ^{er} septemb.
5 septembre	17 septembre	22 septembre	1 ^{er} octobre	5 septembre	13 septembre	18 septembre	25 septembre	7 octobre
11 octobre	23 octobre	28 octobre	6 novembre	10 octobre	18 octobre	23 octobre	31 octobre	12 novemb.
16 novembre	28 novembre	4 décembre	13 déc.	21 novembre	29 novembre	4 décembre	6 décembre	18 décemb.
22 décembre	3 janvier 1903	8 janvier 1903	17 janv. 1903					

(1) Arrivés à New-York les courriers empruntent un des paquebots journallement en partance pour l'Europe et dont la traversée varie de 5 à 8 jours.

(2) Les correspondances de France pour Tahiti partant chaque samedi par la voie du Havre, un écart maximum de 7 jours peut se produire à San Francisco, entre l'arrivée et le départ de l'envoi de la dernière semaine.

Les envois, de Paris, des semaines précédentes sont conservés à San Francisco jusqu'au départ du paquebot.

Transport des Colis-postaux, via Marseille.

DÉPART TOUS LES 28 JOURS.

PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES			PAQUEBOTS DE L'UNION STEAM SHIP COMPANY				PAQUEBOTS DES MESSAGERIES MARITIMES		
MARSEILLE DÉPART	COLOMBO ARRIVÉE	SYDNEY ARRIVÉE	AUCKLAND DÉPART (1)	PAPEETE		AUCKLAND ARRIVÉE	SYDNEY DÉPART	COLOMBO ARRIVÉE	MARSEILLE ARRIVÉE
				ARRIVÉE	DÉPART				
Dimanche	Lundi	Vendredi	Mardi	Jedi	Vendredi	Jedi	Lundi	Samedi	Lundi
18 mai	2 juin	20 juin	15 juillet	24 juillet	25 juillet	7 août	1 ^{er} septembre	20 septembre	6 octobre
15 juin	30 —	18 juillet	12 août	21 août	22 août	4 septembre	29 —	18 octobre	3 novembre
13 juillet	28 juillet	15 août	9 septembre	18 septembre	19 septembre	2 octobre	27 octobre	15 novembre	1 ^{er} décembre
10 août	25 août	12 septembre	7 octobre	16 octobre	17 octobre	30 —	24 novembre	13 décembre	29 —
7 septembre	22 septembre	10 octobre	4 novembre	13 novembre	14 novembre	27 novembre	22 décembre	10 janv. 1903	26 janv. 1903
5 octobre	20 octobre	7 novembre	2 décembre	11 décembre	12 décembre	25 décembre	19 janv. 1903	7 février —	21 février —

(1) Entre Sydney et Auckland les relations sont assurées par des paquebots de l'« Union Steam Ship Co » effectuant 2 voyages par mois et quelquefois davantage suivant l'importance du trafic.